

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCUEIL DES PERSONNES VICTIMES DE DÉRIVES SECTAIRES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accueil des personnes victimes de dérives sectaires ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, un sujet rarement - voire jamais - abordé dans ce Parlement, et pourtant un sujet sur lequel je travaille depuis de nombreuses années.

Le problème des dérives sectaires a été étudié par une commission d'enquête parlementaire en 1996 déjà, au Parlement fédéral, suite à l'affaire de l'Ordre du temple solaire et des suicides collectifs qui avaient pour victimes, entre autres, trois enfants mineurs. Elle avait donc défrayé la chronique à l'époque.

Une série de recommandations avaient été émises par le Fédéral, à une autre époque, puisque je vous parle de 1996, avant les diverses réformes successives, et puis un groupe de travail avait été mis en place dix ans plus tard en 2006, que j'avais eu l'honneur de présider, et qui avait déjà mis en évidence un problème majeur, c'était une augmentation des pratiques sectaires sur d'autres territoires et une diversification du champ d'action de ce que j'appellerais ce marché. On passait des grandes associations dites apocalyptiques qui prévoient la fin du monde, avec une marge d'erreur que vous connaissez, à une diversification dans toute une série de secteurs, la formation, l'éducation, le développement personnel, et surtout le secteur du bien-être et de la santé.

J'ai fondé, il y a quelques années, une ASBL qui accueille des victimes. Elle est faite de bénévoles, tout simplement parce qu'aucun pouvoir public ne s'intéresse à ce sujet, si ce n'est le CIAOSN, le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, qui a été fondé par le Fédéral et qui dépend du ministère de la Justice, mais qui a de faibles moyens - il y a de l'information dans ses missions - et n'a pas, dans ses missions, l'accueil des victimes.

L'ensemble des autres secteurs qui sont censés suivre ce dossier sur notre territoire sont complètement démunis. Si je prends pour exemple la sûreté de l'État, qui avoue elle-même que cela fait partie de ses 30 missions, mais qu'elle ne fait plus que de la lutte contre le radicalisme et le terrorisme, ce que je peux comprendre, vu la situation, mais qui n'arrange pas les nombreuses victimes qui sont sur le territoire wallon aujourd'hui et qui font appel à notre modeste ASBL.

Une question que je me posais simplement, Madame la Ministre, dans votre champ de compétences, pourriez-vous à tout le moins envisager de mettre en place, par exemple, un groupe de travail ?

Je ne demande pas des solutions toutes faites. Je me dis qu'il y a peut-être des organismes qui, au nom de la Wallonie, œuvrent au quotidien. Par exemple dans le secteur de la santé mentale ou via des relais sociaux ou des maisons d'accueil, que sais-je encore ? Des professionnels qui pourraient prendre le relais des modestes bénévoles de première ligne que nous sommes ? Nous sommes bien incapables, évidemment, dans le cas où nous en constatons la nécessité, d'assurer des suivis en matière, par exemple psychologiques, voire parfois d'ordre psychiatrique.

Voilà le sens général de ma question et je vous remercie déjà pour votre réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, la question des sectes et de leurs dangers reste un phénomène de société préoccupant auquel il convient de faire face, et je vous remercie de l'attention constante que vous y portez depuis quelques années, à la fois au Fédéral et maintenant au sein de la Région wallonne.

En termes de compétences, l'autorité fédérale s'est saisie de la problématique il y a déjà un certain nombre d'années, et peut-être à votre initiative d'ailleurs, et elle a publié un rapport comportant de nombreuses recommandations.

À la Région, nos compétences sont limitées, elles sont liées au bien-être et à la santé, aux services de santé mentale qui sont susceptibles d'accueillir des victimes de dérives sectaires pour autant qu'elles souhaitent bénéficier d'un accompagnement psychosocial et d'une prise en charge thérapeutique.

S'il ne s'agit pas d'un dispositif qui est spécialisé en soi, les professionnels des soins de santé mentale sont à même de pouvoir accompagner des adeptes ou des ex-adeptes de leurs proches.

Ces victimes sont avant tout en état de souffrance, elles doivent pouvoir trouver une écoute attentive bienveillante et se voir proposer un accompagnement qui soit tout à fait adapté à la situation et donc d'avoir aussi du personnel qui sans doute doit être formé à cela. Quant aux relais sociaux et aux maisons d'accueil pour adultes en difficulté que vous évoquez, ils s'adressent particulièrement à un public précarisé. Il peut néanmoins arriver que les victimes sectaires se retrouvent dans des situations sociales et/ou financières telles qu'elles nécessitent le recours à ces dispositifs, parce que parfois une des particularités d'une secte, c'est qu'elle va demander beaucoup d'argent à la personne qu'elle enrôle et la personne peut se retrouver avec des revenus qui sont perdus, des problèmes de logement qui aurait été revendu, et cetera. Dans cette hypothèse, l'orientation vers cette offre de services peut s'avérer utile.

La Fédération Wallonie-Bruxelles peut mettre en exergue les services d'aide sociale aux justiciables ou a des compétences vis-à-vis de l'enseignement.

À mon niveau, compte tenu de mon périmètre de compétences, il m'est possible de questionner le secteur de la santé mentale quant à la question des victimes sectaires et de prendre la mesure du phénomène en ce qui concerne ce public en particulier.

Ce que je vous propose, c'est d'avoir une réunion au cabinet avec la personne qui suit ce dossier pour que vous puissiez apporter votre expertise et votre expérience au niveau fédéral, et voir dans quelle mesure on peut l'implémenter dans le cadre des compétences régionales qui sont les miennes. Je pense que cela serait sans doute la manière la plus efficace de pouvoir agir.

Je n'hésiterai évidemment pas à questionner le secteur, en ce compris le CRéSaM, dans le cadre d'une prochaine rencontre réunissant ses représentants, afin d'aborder le phénomène.

Je vous propose d'avoir une réunion de travail au cabinet pour pouvoir aborder cette question de manière plus approfondie et passer à la concrétisation afin que la Région prenne sa part dans le cadre de ses compétences, de pouvoir ouvrir le prisme sur un phénomène qu'elle connaît ou que les services connaissent finalement fort peu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie la ministre. Je suis, je serai, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, disponible pour venir participer à cette réunion de travail. Il y en a peu d'associations sur le terrain. Sur le côté francophone, il y en a une. Le tour sera assez vite fait, mais qu'il y ait une expertise suffisante de la problématique que pour vous éclairer.

Je tiens à être clair, Madame la Ministre : nous ne demandons pas des sous. Nous ne demandons rien de tout cela. Nous demandons à mettre en place au plan wallon une chaîne de réponses concrètes à la détresse psychologique, intellectuelle, physique et matérielle auxquelles sont confrontées ces centaines, voire ces milliers de victimes. Je pèse mes mots quand je cite les chiffres.

Je me réjouis de participer à cette réunion et nous poursuivrons donc notre travail efficace de lutte contre les dérives sectaires sur le territoire wallon.